



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal 06 octobre 2014

Le six octobre deux mille quatorze à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Maire.

**Présents** : MM. Jean Daireaux, Xavier Dosseur Alain Leménorel, Pascal Adam, François Busnel, Christian Girard (arrivé au Point n°3), Simon Jaraie, François Vallée, Mmes Marielle Divier, Sylviane Letellier, Elisabeth James, Anne-Gaëlle Leverrier, Julia Louis Katz, Véronique Mikalef-Toudic, Brigitte Quiniou, Hélène Rose.

**Absents** : Monsieur Jacky Ledeuil a donné pouvoir à Monsieur Pascal Adam  
Madame Marie Chapuis a donné pouvoir à Madame Marielle Divier

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Simon Jaraie

*La séance est ouverte à 20h30*

---

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 25 Août 2014, aucune remarque n'étant émise, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **1 – Point de présentation sur les finances de la communauté d'agglomération Caen la mer**

L'analyse financière rétrospective 2010-2013 et les premiers éclairages prospectifs sont réalisés par le cabinet Michel Klopfer. L'objectif est d'analyser la solvabilité financière de l'organisme Caen la mer. L'analyse repose sur les réalisations constatées au compte administratif. Le périmètre de l'analyse financière est le budget principal de Caen la mer et du syndicat Viacités. Il apparaît que la communauté d'agglomération subit un effet ciseaux dû à l'augmentation des charges liées aux nouveaux investissements et à une baisse des dotations de l'État et des recettes des entreprises. Le passage à une communauté urbaine, mais aussi de la prospection et à l'implantation de nouvelles entreprises sont les principales pistes pour l'avenir.

### **2 - Point d'information sur le dossier intitulé « Plateau Nord » de Caen la mer**

Monsieur le Maire fournit les dernières informations relatives au dossier « Plateau Nord ». Monsieur le Maire rappelle que le plateau s'étend du CHU à Epron. A ce jour Caen la mer définit l'aménagement des axes structurants et notamment celui de la RD n°7 comme prioritaire. Viendront ensuite le développement des activités sur site.

*A noter l'arrivée de Monsieur Christian GIRARD*

### **3 - Présentation du syndicat mixte Caen Métropole**

Monsieur Daireaux présente le syndicat mixte Caen Métropole. Ce syndicat s'étend sur un bassin de vie de 340 000 habitants représentant 143 communes. Le syndicat élabore le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), document supra-communal. Par conséquent, le syndicat est associé et donne son avis sur la compatibilité des documents d'urbanisme élaborés par les communes. Il traite aussi de l'urbanisme commercial sur son territoire. Enfin, il met en œuvre des observatoires et réalise des prospectives.

### **4- Redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution en gaz**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été

actualisé depuis un décret du 02 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SIGAZ auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz.

Pour mémoire; en 2012, lors d'un précédent conseil municipal, cette redevance avait fait l'objet d'une délibération à la demande du SIGAZ, pour régularisation. Depuis le 1 janvier 2014; le SIGAZ ayant fusionné avec le SDEC Energie, la demande doit être réactualisée

Le conseil municipal décide

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **5 - Gestion du service de l'alimentation en eau potable**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'exploitation du service de l'alimentation en eau potable est actuellement assurée par la SAUR grâce à un contrat d'affermage. Toutefois ce contrat arrive à échéance le 30 juin 2015.

En conséquence, l'assemblée doit se prononcer sur le mode de gestion du service de l'alimentation en eau potable à compter de cette date d'échéance.

Monsieur le Maire indique que les différents modes de gestion du service de l'alimentation en eau potable peuvent être les suivants :

- la régie
- la régie intéressée
- la gérance
- l'affermage
- la concession

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

- Choisit l'affermage comme mode de gestion du service d'alimentation en eau potable pour une durée maximale de 12 ans.
- Charge Monsieur le Maire de poursuivre la procédure de délégation du service public d'alimentation en eau potable.
- Rappelle que ce mode de gestion déléguée nécessite une mise en concurrence conformément à la loi n°93-12 du 29 janvier 1993 avec notamment un appel de candidatures. Le choix des candidats sera réalisé par le conseil municipal après avis d'une commission intitulée « commission affermage » et constituée par 3 membres titulaires et 3 membres suppléants désignés ci-après :
  - Membres titulaires : Sylviane Letellier, Xavier Dosseur, François Busnel
  - Membre suppléants : Alain Leménorel, Brigitte Quiniou, Christian Girard

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **6 - Achat de la parcelle AD n°383 auprès de l'EPF Normandie.**

- Vu la convention en date du 27 mars 2012 relative à la constitution d'une réserve foncière par l'EPF Normandie et à sa revente à la commune
- Vu la division parcellaire en date du 1<sup>er</sup> Août 2014
- Vu l'avis du service France Domaine en date du 20 août 2014,
- Vu l'avis de l'EPF Normandie en date du 05 septembre 2014

Dans le cadre de la construction d'un restaurant scolaire sur la parcelle AD n° 383, la commune doit acheter la parcelle à l'EPF Normandie pour une superficie de 4 118 m<sup>2</sup>.

Cette transaction doit se réaliser moyennant la prix de trois cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt deux euros et quatre-vingt cinq centimes (335.282,85 € TTC), en ce compris la T.V.A sur marge de trois mille soixante-quatre euros et vingt et un centimes (3.064,21 €).

Le conseil municipal décide:

- De procéder à l'acquisition de la parcelle AD n° 383 auprès de l'EPF Normandie moyennant le prix Trois cent trente cinq mille deux cent quatre-vingt deux euros et quatre-vingt cinq centimes (335.282,85 € TTC), en ce compris la T.V.A sur marge de trois mille soixante quatre euros et vingt et un centimes (3.064,21 €).
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié s'y référant à recevoir par Maître VIELPEAU notaire associé à Caen.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **7 - Etat d'avancement du dossier de la construction du restaurant scolaire**

Monsieur Daireaux rappelle que le cabinet Atelier 970 a effectué un diagnostic architectural. La commission vie scolaire est conviée à une présentation d'un avant-projet sommaire le mercredi 08 octobre 2014 à 14h00.

## **8 - Questions diverses**

- Grillage de la crèche : Il est en cours de réalisation par les services techniques. Une séparation permanente doit être mise en place coté zone de réception des marchandises et une porte de sortie (passage tondeuse et évacuation incendie) doit être créer dans l'enceinte actuelle.
- Porte-manteaux: 120 éléments doivent être achetés et posés par les services techniques avant la fin de l'année.
- La FTTH : L'opérateur Orange a pris contact avec la mairie pour la mise en place de la fibre d'ici 2017. Une évaluation de la qualité des réseaux sera effectuée par un cabinet parisien diligenté par Orange.
- L'aire de jeux : Les jeux seront installés sur l'espace vert près des Gymnotes. Un budget de 18 000 euros est nécessaire pour installer un sol amortissant.

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 23h30.*